

Procès Verbal : Réunion du Conseil Municipal

Vendredi 9 septembre 2022

Date de convocation : 3 septembre 2022

Etaient présents : MM. et Mmes B. Cavet, F. Debeugny, A. Debeugny, B. Deleau, C. Denizart, C. Dumortier, J-P Huet, P. Le Guellec.

Etait excusé : M. X Hein

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 21 h 00 sous la présidence de M. François Debeugny.

Mme Alice Debeugny est désignée secrétaire de séance.

Communication du Maire

- La prochaine réunion de conseil aura lieu le 7 octobre 2022 à 20h45 à la mairie.
- Suite au départ de Mme Muriel NGUYEN Préfète de la Somme, M. Etienne STOSKOPF a été nommé pour reprendre ces fonctions.
- Les familles LAGNY-LAPA et LEVERT remercient la commune par leur marque de sympathie suite au deuil de Mme Rosalie LAPA et M. René LEVERT.
- Une épreuve motocycliste aura lieu le dimanche 9 octobre sur le circuit de Domart sur la Luce. Le Moto club Picard demande l'autorisation de mettre en place une déviation. M. le Maire émet un avis favorable.

Travaux des commissions :

Administration générale, finances, éducation

- M. le Maire informe le CM que les communes de Brie et Mesnil-Bruntel sollicitent leurs adhésions et leurs transferts de la compétence « eau potable » au SIEP du Santerre. Après en avoir délibéré le CM (8 pour) donne son accord pour l'extension du territoire syndical du SIEP du Santerre aux communes de Brie et Mesnil-Bruntel, à compter du 1^{er} janvier 2023.
- M. le Maire présente une demande de subvention de la Société de chasse de Cachy. Après en avoir délibéré le CM décide (8 pour) d'accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 200,00 € à la société de chasse de Cachy pour l'année 2022.
- Les tours de garde pour les Elections Départementales du 18 et 25 septembre ont été distribués.

Commission Communale d'Action Sociale

- Une réunion du SISA aura lieu le 19 octobre 2022.
- L'Opération Brioches aura lieu sur la commune le vendredi 7 octobre à partir de 17h et le samedi 8 octobre à partir de 10h.
- La soirée beaujolais aura lieu le jeudi 17 novembre à 19h.

Communication, Relation, Loisirs

- Des éléments défectueux ont été relevés sur l'aire de jeux et le parcours sportif. Des pièces détachées sont recherchées.

- M. Hein présentera le site internet à la commission III, avant le prochain conseil municipal.
- Le prochain Cachy Infos sortira le 23 septembre. La rédaction des différents articles est attribuée aux membres de la commission. Mme Denizart se charge de rédiger l'éditorial. La commission se réunira le 20 septembre pour la relecture.
- A l'occasion des Journées Européennes du Patrimoine l'église de Cachy sera ouverte au public le dimanche 18 septembre.
- La commémoration en hommage au Capitaine Guynemer aura lieu le 12 septembre à 18h. Les enfants et l'enseignante de l'école de Cachy sont conviés à participer. Le vin d'honneur sera servi sur la place de l'Escadrille des Cigognes.

Environnement, Cadre de vie

- L'entreprise NVRD informe la commune du nouveau tarif à compter du 15 août 2022. Celui-ci est de 70,40 € HT le Km de voirie balayé, sachant que la commune doit entretenir 2 Km 838 de voirie.
- M. le Maire informe le CM qu'une commande auprès de la société CGED a été faite pour un montant de 835,51 € HT pour l'achat de décorations de Noël.
- Le rapport annuel sur la qualité de l'eau est consultable en mairie.
- Le rapport du SIEP sur le contrôle des appareils de défense contre l'incendie est conforme aux exigences.
- Un devis sera demandé pour abattre les arbres de la place des Marronniers.

Urbanisme

- La Communauté de Communes du Val de Somme mettra à la disposition de l'ensemble des usagers et des professionnels du territoire un dispositif dématérialisé pour l'ensemble des demandes d'autorisation d'urbanisme (DAU) et pour les déclarations d'intention d'aliéner (DIA), totalement gratuit, simplifiant les démarches de dépôt et de suivi des démarches d'autorisation d'urbanisme. Après en avoir délibéré le CM (8 pour) donne son accord pour accéder au guichet numérique des autorisations d'urbanisme et autorise M. le Maire à signer les modalités se référant à cette opération.

Communauté de Communes du Val de Somme

- M. le Maire indique au CM que lors de la séance du 22 juin, le Conseil communautaire a validé deux dossiers de fond de concours « Réseaux » et « Accessibilité ». Après en avoir délibéré le CM (8 pour) valide un fond de concours réseaux de 22 734 € et un fond de concours accessibilité de 2 467,95 € de la Communauté de Communes du Val de Somme. M. le Maire est autorisé à signer les conventions et tous documents relatifs à cette démarche administrative.
- M. le Maire a rencontré la Communauté de Communes et le bureau Verdis pour la programmation des travaux de voirie 2023.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits

Le Maire,

Le secrétaire,

François DEBEUGNY

Alice DEBEUGNY